



Je suis obligé d'aller travailler au siege social

Par **huberteric**, le **07/06/2015** à **18:35**

bonjour

suite à maladie au retour je doit aller travail au siege social de l'entreprise pendant un an j'ai travaillé sans probleme à un etablisszmznt proche de chez moi la je partais soit en camion ou en fourgon fourni par l'entreprise

la punition il m'envoi faire du desherbage qui n'est pas mes attribution officiel car je suis chauffeur poids lourd maneouvre dans cette entreprise de travaux public que puis je faire demain je vais donc au siege social distant de 100 km j'ai signé un contrat de travail cdi à l'etablissement concerné ; j'ai également une note de service qui me dit que l'employeur fourni un véhicule pour se rendre sur les chantier merci de me repondre

Par **huberteric**, le **14/06/2015** à **03:00**

par oral malheureusement